

Conseil d'Administration N° 7  
Séance du 29 juin 2023

➤ **Membres à titre délibératif :**

<input type="checkbox"/> Mme Gatica	<input checked="" type="checkbox"/> M. Bordage	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Leconte	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Lefoul-Thomas
-------------------------------------	--	---	---

**Représentants des parents d'élèves**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Benoit	<input type="checkbox"/> M. Le Danff	<input type="checkbox"/> Mme Lenfant	<input type="checkbox"/> M. Moreau	<input type="checkbox"/> M. Piron
--	--------------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

**Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :**

<input type="checkbox"/> Mme Brichet	<input checked="" type="checkbox"/> M. Muhammad	<input type="checkbox"/> Mme Charraud	<input checked="" type="checkbox"/> M. Sauloup	<input type="checkbox"/> Mme Bellier-Pottier
--------------------------------------	---	---------------------------------------	--	--

**Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :**

<input type="checkbox"/> Mme Brout	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gelot	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lannezval	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lebeugle	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Segalen-Rousseau
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Pinard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Verhulst			

**Représentant des personnels ATSS :**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Fresnay	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Wasse	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Menant
---	---	--

**Représentants des élèves :**

<input type="checkbox"/> Clémence Couriaut	<input type="checkbox"/> Amaury Delahaye	<input type="checkbox"/> Manon Delaunay
--	--	---

➤ **Membres à titre consultatif :**

<input type="checkbox"/> Mme Avignon (agent comptable)
--

**15 présents dont 15 votants**

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, M. le Principal-Adjoint ouvre la séance à 18h05

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Menant pour la partie administrative, M. Verhulst pour la partie pédagogique et par Mme Lefoul-Thomas pour la partie financière.

**1 – Adoption du compte-rendu du précédent C.A.**

M. le Principal-Adjoint soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte-rendu du précédent CA en date du 09/05/2023.

Mme Benoit demande des explications sur les régimes de sortie des élèves demi-pensionnaires habitant le Lion d'Angers qui ont changé en cours d'année. Mme Lefoul-Thomas explique qu'en raison de falsification de signature, le système a été revu en cours d'année : Un adulte doit venir chercher l'élève ou un mail de la famille doit être envoyé. Les carnets de liaison tiendront compte de ces modifications de modalités de sortie à la rentrée.

**Délibération n°66**

**Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0**

**2 – Service de permanence durant les congés scolaires**

Le nombre de personnels administratifs de catégorie A et B étant inférieur à 5, une réduction du service de permanence administrative a été accordée par la DSDEN. Par conséquent, le collège sera fermé au public du 13 juillet au soir au 28 août au matin.

Mme Benoît signale qu'il faudrait informer les familles concernées par un problème d'affectation que le CIO rouvre le 21 août.

### **3- DUER collègue/agents**

Document Unique réalisé par la société AMIPEC en novembre-décembre 2022 pour les personnels d'Etat. Il évalue les risques physiques et psychosociaux. Il nous a été remis à l'issue de la visite. Il a été présenté à la Commission Hygiène et Sécurité du 30 mai 2023. C'est un document amené à évoluer au fur et à mesure des travaux ou des situations transmises. Il est mis au jour au maximum tous les ans et est consultable par tous.

### **4- Nouvelle convention de stage 3ème**

M. Le Principal-Adjoint présente la convention de stage actualisée respectant le BO et le code du travail qui sera utilisée par les élèves de 3<sup>ème</sup> à la rentrée. Les dates du stage obligatoire en 3<sup>ème</sup> seront communiquées aux familles en juillet.

Mme Benoît suggère que les familles soient également informées de la possibilité de faire des stages durant les vacances scolaires par le biais d'une convention signée avec la CCI, l'URMA ou la chambre d'agriculture.

### **Délibération n°70**

**Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **5- Bilans année 2022-2023**

#### **Bilan CDI**

Monsieur le Principal-Adjoint présente le bilan de l'année sur le CDI. 90 % des élèves sont venus au moins une fois au CDI. Sur les 30 heures d'ouverture hebdomadaire, 10 heures étaient consacrées à des projets menés avec des professeurs. L'investissement de Madame Leduc, la documentaliste, qui a conduit de nombreux projets est souligné. Parmi les projets qu'elle avait envisagée pour l'année suivante : speed booking, faire venir des auteurs, enregistrer des lectures à haute voix.

Un représentant des parents indique qu'il peut être intéressant de se mettre en lien avec le libraire de Vern d'Anjou, qui est aussi éditeur et qui intervient dans les écoles.

#### **Bilan vie scolaire**

Madame la CPE présente le bilan de l'année de la Vie Scolaire.

L'équipe, autour de madame la CPE, compte 8 personnes (au départ, 9 mais une des personnes a dû partir en Vendée), avec un référent pour chaque niveau et 1 pour le dispositif Ulis. Les référents vont suivre leur cohorte. La Vie Scolaire travaille en bonne intelligence avec les agents, et travaille en commun avec l'infirmerie ; la collaboration avec les enseignants existe mais peut être améliorée.

Madame la CPE regrette l'absence cette année d'une assistance sociale en précisant que la gestion du mal-être de certains collégiens (post covid douloureux) était compliquée.

Elle rappelle les actions faites : l'intervention de personnes Service Civique permettant un travail autour de thématiques telles que l'addiction, le consentement, l'acceptation des différences, le harcèlement. Les actions, proposées par les collégiens, dans le cadre du CVC qui se réunissaient les jeudis midi : la réflexion sur l'occupation extérieur (zones calmes tracées sur la cour qui seraient exclues au jeu de ballon), la mise en place d'une table de pique-nique pour les élèves, la vente de sweats, l'organisation des midis des talents ; sur deux midis en juin, des collégien(ne)s présentaient des animations autour de la photo animalière, la peinture, le dessin, la danse, le chant, le théâtre, le piano, les échecs, les tours de cartes, l'écriture et la lecture.

Madame la CPE termine en rappelant les atouts pour la vie collégienne : le cadre de vie du collège, le foyer et le CDI.

#### **Bilan infirmerie**

Madame l'infirmière présente aux membres du CA le bilan de l'infirmerie : 1849 passages, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière, se traduisant dans 86 % des cas par un retour en classe et 13% par une prise en charge par les familles. A signaler deux évacuations en milieu hospitalier.

Les entretiens dans le cadre d'un mal être explosent depuis 2/3 ans. Elle souligne que le bilan obligatoire des 74 élèves de 6ème est un moment privilégié permettant de mieux situer l'élève. Elle a encadré deux sessions du Service Sanitaire au sein du collège.

## **6- Prévision d'effectifs et structures 2023-2024**

Nombre de classes	Niveaux	effectifs	Effectif moyen/classe
7	6ème	168	24
7	5ème	174	24.9
5	4ème	139	27.8
6	3ème	150	25

Total : 631 élèves + 18 élèves du dispositif ULIS affectés à ce jour.

Monsieur le Principal adjoint informe que 4 postes mis au mouvement sont pourvus : en Physique, technologie, EPS, et documentaliste ; un poste en math est gelé pour un stagiaire (suite au départ en retraite de Monsieur Loiseau). Il précise que l'on a prélevé sur des moyens propres pour ouvrir la classe supplémentaire en cinquième et pour ouvrir une nouvelle en troisième ce qui a amené à faire quelques concessions dans certaines disciplines. Mais cela résulte d'un choix collectif d'ouvrir des classes plutôt que des groupes dans certaines disciplines.

## **7- Nouveautés en 6ème et PACTE**

### ➤ Nouveautés en 6ème

L'heure d'enseignement «soutien/approfondissement » en français et mathématiques

Tout élève bénéficie, sur l'ensemble de l'année scolaire, d'un temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs dont le volume peut varier en fonction de ses besoins

Cela apparaît dans l'emploi du temps des élèves : 1 heure d'approfondissement ou de soutien soit en français, soit en math ; l'idée est de travailler par période, avec des alternances d'une période à l'autre.

Une représentante des professeurs informe que ce nouveau dispositif empêche ce qui se faisait jusqu'à présent, soit 1 heure supplémentaire prise en charge par le prof de la discipline ; elle souligne que cela n'est plus possible du fait du brassage des élèves et que cela risque d'être moins efficace car le professeur qui assure ce soutien risque de moins bien connaître les élèves et leurs besoins.

Une représentante des parents demande si ce soutien est assuré par des professeurs des écoles ; pas sur ce bassin.

Monsieur le Principal adjoint informe que les groupes de soutien compteront une dizaine d'élèves, que la mixité des classes sera assurée et que les regroupements se feront sur des périodes qui n'excéderont pas un trimestre. Deux barrettes seront faites dans l'emploi du temps : 1 pour 3 classes, 1 pour 4 classes.

Monsieur le Principal adjoint poursuit en informant que « Devoirs faits » est obligatoire en sixième : chaque élève doit en bénéficier dans l'année selon un volume horaire qui correspond à ses besoins. Un créneau horaire est prévu dans l'Emploi du Temps mais ne sera pas forcément suivi par l'élève (cela dépend de ses besoins). Un représentant des professeurs souligne que l'expression « 1 h semaine dans l'EDT » est trompeuse pour les parents car cela sous-entend que l'élève l'a tout le temps. Il est précisé que cette heure ne nécessite pas l'autorisation des parents, comme cela était le cas auparavant, et que cela repose sur le volontariat des professeurs ainsi que de leur disponibilité car cela ne fait pas partie de leur service.

Monsieur le Principal adjoint informe de l'évolution du programme de sciences du cycle 3 ; il s'agit d'un changement qui affectera la progression de la cohorte passant de l'école en 6ème, pour cette année. Il informe aussi que la technologie n'apparaît pas dans le service en sixième, le programme étant assuré par

les professeurs de SVT et Physique. Un représentant des professeurs précise que la suppression d'une heure pour les sciences en sixième, impactant la technologie, finance en quelque sorte l'approfondissement/soutien en sixième.

### ➤ PACTE enseignants

Sur la base du volontariat, un PACTE est proposé aux professeurs, CPE et psyEN pour des missions de 2 types :

<b>Activités pédagogiques en présence d'élèves</b>	- Remplacement courte durée	- 18h
	- Devoirs faits	- 24h
	- Stages de réussite	- 24h
<b>Missions annualisées pour le fonctionnement des établissements et conduite de projets</b>	- Coordination du dispositif	
	Découverte des métiers	
	- Coordination et mise en œuvre de projets innovants	Engagement annuel
	- Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers	

Monsieur le Principal-adjoint informe que le remplacement de courte durée pour toutes disciplines (hors techno, il s'agit d'un cas particulier du fait d'un professeur manquant à l'année pour cette discipline) fonctionnait déjà ; ainsi 290 heures de remplacement ont été effectuées sur la base du volontariat cette année.

Un représentant des professeurs lit une motion soutenue par l'ensemble des professeurs ; motion qui s'oppose à ce pacte. Il est précisé que les professeurs ne s'opposent pas à faire des remplacements, ou de s'investir dans les projets.

Un représentant des parents demande le nombre de pactes qui serait engagé et si les moyens mis en œuvre pour les remplacements hors pacte seraient reconduits. Il est répondu que 58 pactes sont prévus et que l'enveloppe initiale de 50 heures, pour les IMP et les remplacements de courte durée serait reconduite mais sans aucune garantie pour les rallonges demandées par la suite (et qui avait été octroyées cette année).

Un représentant des professeurs souligne que même si le remplacement de courte durée assuré hors pacte sera moins bien rémunéré, les professeurs ne souhaitent pas entrer dans le pacte.

Monsieur le Principal adjoint précise que le pacte repose sur la liberté individuelle et qu'en aucun cas il ne s'agit de se juger les uns par rapport aux autres.

Une représentante des parents souligne la nécessité d'expliquer le pacte aux parents lors de la réunion de rentrée.

Motion présentée par les enseignants.

### **8- Retour rapport regard externe**

Monsieur le Principal adjoint présente ensuite le retour sur le regard externe porté par 3 personnes (1 inspecteur du 1er degré, 1 inspecteur du second degré, une experte en éducation) sur l'auto-évaluation de l'établissement. Ce regard s'est fait en 3 temps : Un premier rapport a été rédigé par Madame la Principale sur la base des questionnaires remplis par les personnels, puis une rencontre entre les trois rapporteurs, les personnels, des représentants des parents et des élèves. A partir de ces entretiens et du rapport initial, les trois rapporteurs ont élaboré un rapport qu'ils sont venus présenter le 19 juin au collège ; une vingtaine de personnes étaient présentes : des professeurs, quelques élèves et parents. Ce rapport est un support d'informations pouvant servir à éclairer le futur projet d'établissement.

Un représentant des parents a trouvé intéressant de voir aussi dans ce rapport les indicateurs de population du Lion par rapport à ceux du département.

### **9- Protocole pHARe**

Monsieur le Principal adjoint présente ensuite le programme pHARe.

Un collectif de 6 personnes ressources dans l'établissement a établi un protocole dont l'objectif est de lutter contre le harcèlement ; ce protocole est évolutif et contient des éléments de prévention et de remédiation.

Beaucoup de réunions ont été faites avec des élèves. Il en est ressorti des propositions sur la manière d'intervenir au niveau des élèves pour les sensibiliser. Ainsi des élèves ambassadeurs ont proposé d'intervenir dans toutes les classes de 6ème en fin d'année pour présenter leur rôle. La qualité de leurs interventions a été soulignée.

Quatorze situations ont été signalées à partir de février dans le cadre de ce protocole. Les situations ne sont pas toujours du harcèlement mais plutôt des situations de mal être d'élèves.

Il est précisé que le protocole évolue au fur et à mesure des formations et de l'expérience acquise et que 2 catégories sont traitées : les élèves en situation de mal être et ceux qui les embêtent.

L'harcèlomètre, outil d'aide à la détection des situations problématiques, sera intégré au carnet de liaison. Les professeurs principaux vont le présenter à la rentrée, les numéros d'aides figurent sur ce document.

A côté de cela, le protocole est un document interne, rappelant ce qu'est le harcèlement, ce que dit la loi, le plan de prévention (élève ambassadeurs, CESCE) ; c'est un outil permettant la prise en charge des situations. Une communication aux parents sera faite l'année prochaine.

Un membre du CA insiste sur l'aspect juridique et la présomption d'innocence.

Un représentant des professeurs et membres du collectif explique que l'entretien avec l'élève « harceleur » n'est jamais accusateur, il vise plutôt à prendre conscience de la situation et du mal être de l'élève tourmenté, de faire en sorte à apaiser les relations entre les élèves. Les situations sont rapidement traitées et consiste en plusieurs entretiens très courts.

Un représentant des professeurs prévient qu'il y a des limites au protocole, qu'il peut exister des situations difficiles à gérer. Il peut être fait appel à une équipe départementale d'intervention.

Monsieur le Principal adjoint regrette que ce protocole soit soumis aux votes des membres du CA avant d'avoir été présenté à l'ensemble des professeurs mais que ce n'était pas possible pour des raisons de date. Il insiste sur le fait que ce protocole est évolutif et que des modifications sont possibles.

Un représentant s'inquiète du problème de l'archivage en relation avec la protection des données RGPD. Il est répondu que les documents sont localisés dans le bureau de Madame la Principale et que l'information donnée en salle des professeurs n'indique que le nom de l'élève cible, les deux collègues qui le suivent, les dates d'entrée et de sortie de la situation. Il est rappelé qu'il y a une obligation d'archivage et qu'il est arrivé dans le passé que la gendarmerie se renseigne sur les antécédents d'un élève. Il est indiqué que les parents d'un élève intimidé ne sont contactés que si nécessaire et que parfois ce sont les parents eux-mêmes qui informent d'une situation possible de harcèlement.

Le protocole est soumis au vote

#### **Délibération n°71**

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1**

#### **10- Adhésion groupement papeterie**

##### **Groupement d'achat papeterie – Lycée Renoir 2024-2026**

Mme La gestionnaire soumet au vote l'adhésion au groupement d'achat de papier, papeterie et produits d'entretien proposé pour 3 ans. Les frais d'adhésion de 70€ sont à régler une seule fois pour la durée du marché.

#### **Délibération n°67**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **12- Bilan séjour APPN**

Mme La gestionnaire présente le bilan du séjour APPN proposé aux élèves de 5<sup>ème</sup> du 12 au 16 juin 2023.

129 élèves et 12 accompagnateurs

Chaque famille a réglé 365 euros, le FSE a fait un don d'environ 35 euros par élève. Ce séjour était plus onéreux que les années précédentes, cela est lié à l'augmentation du coût des carburants.

#### **Délibération n°74**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **13- Dons divers**

Don APE – acquisition table pique-nique : 1200€

Il s'agit d'une table de pique-nique pour les élèves, elle sera en béton, pèse environ 800 kgs et nécessite une lourde et délicate intervention. Elle sera ovale, entourée d'assises, permettant l'accès à des élèves à mobilité réduite. Elle sera installée près du foyer, près du bâtiment A2. Le choix du béton se base sur la solidité et la pérennité du matériau par rapport au bois.

#### Délibération n°69

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

Don FSE pour séjour APPN : 4 477.98€

#### Délibération n°68

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### 14- Décisions Budgétaires Modificatives

Mme la gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour vote concernant le prélèvement sur le service général de 10184.98 € pour financer les parts accompagnateurs des séjours Italie, Paris et APPN.

Il reste après ces prélèvements, plus de 77940 euros, ce qui représente plus 48 jours de fonctionnement.

#### Délibération n°73

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

Mme la gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information, suite à l'acceptation des dons.

Don FSE pour séjour APPN : 4 477.98€

Don APE – acquisition table pique-nique : 1200€

Subvention OFAJ promotion de l'allemand – 420€

#### 15- Sorties d'inventaire

41 biens vont être sortis de l'inventaire en raison du nettoyage des stocks pour le changement de logiciel comptable en janvier 2024 dans lequel les immobilisations seront intégrées. Il s'agit de biens obsolètes, vieux, cassés, voire disparus, qui sont totalement amortis.

20h25 : Départ de Monsieur Muhammad (14 votants).

#### Délibération n°72

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### 16- divers

Un point est fait sur les travaux de cet été :

Les casiers vont être changés, remplacés par des casiers en meilleur état.

Un marquage au sol sera effectué pour délimiter des zones calmes sur la cour

Changement des copieurs

Changement des ordinateurs dans le cadre de la centralisation du réseau pédagogique par le Conseil Départemental

25 août : présentation du projet de modification de la plonge en cuisine

Prochain CA en septembre 2023 (date inconnue à ce jour)

M. Le Principal-Adjoint déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 20h26

Les secrétaires



C. Menant

C. Verhulst

A. Lefoul-Thomas



Le président



M. Bordage

## Motion à propos du Pacte CA de juin 2023

Nous, enseignants du collège du Val d'Oudon, au Lion d'Angers, exprimons notre désaccord avec la création d'un "pacte", ce contrat que des enseignants volontaires signeraient en s'engageant à être payés pour réaliser un forfait de missions (heures de remplacement, heures de devoirs faits, projets pédagogiques innovants...)

- Nous sommes en désaccord avec le pacte car notre charge de travail et les missions supplémentaires (organisation de voyages, clubs, projets, suivi des élèves à besoins particuliers, orientation...) que nous effectuons déjà ne sont pas prises en compte. L'idée même de nous proposer ce pacte est méprisante et n'est en rien une revalorisation salariale.

- Nous sommes en désaccord avec le pacte car c'est un leurre de penser que ces pactes compenseront l'absence des professeurs. Il ne proposerait qu'une solution de remplacement sans réel intérêt pédagogique : aucune continuité du programme, enseignant extérieur à la classe, visionnage de vidéos, permanence encadrée par professeur...

- Nous sommes en désaccord avec le pacte car nous craignons qu'il suscite un sentiment d'injustice entre les personnels qui accepteront le pacte et ceux qui s'investiront sans que cela corresponde à des heures comptabilisées et payées : en effet la signature des pactes dépendra du bon vouloir de l'établissement, des pactes déjà octroyés, du caractère "innovant" des projets.

- Nous sommes en désaccord avec le pacte car nous ne comprenons pas pourquoi ces moyens colossaux ne servent pas à améliorer nos conditions de travail : réduction du nombre d'élèves par classe, recrutement de remplaçants, achat de matériel...

### Signataires:

Pierre Ramon, Stéphane Loret, Manuel Ovisé, Yann Lannezval, Rudy Chevet, Maxime Ouvrard, Stéphanie Aubry, Typhaine Ecuyer, Sophie Jaboeuf, François Freychet, Nathalie Tiercelin, Kathy Monnier, Sandrine Lelte-Leclerc, Chloé Garnier, Myriam Denis, Anne-Gaëlle Quinqueneau, Gaëlle Thro, Charles Dubre-Beduneau, Aurore Mariel, Vincent Cottineau, Mathilde Deziles-Legros, Cécile Nuel, Anthony Gelot, Stéphanie Colin, Delphine Sol, Philippe Lesage, Christian Verhulst, Marie-Pierre Caperan, Valentin Dusong, Anne Paillat, Valérie Faure, Hélène Courel, Anthony Gelot, Céline Pinard, Catherine Sauvage, Katell Segalen-Rousseau, Laetitia Combaldieu-Vignais, Hélène Moratille.

